



Salaire en retard

Par melvyn7

Bonjour.

Pour expliquer ma situation

Cet été j'ai fait du travail saisonnier.

L'été s'est plutôt bien passé.

J'étais censé finir le 31 malheureusement le 29 au soir je suis tombé malade (Le midi j'étais bien là) et je n'ai pas fait d'arrêt maladie car mon contrat se finissait le 31 (je suis en faute sur ce point)

Depuis ce jour, je n'ai toujours pas reçu ma paie

sachant que ma dernière paie a été le 5 octobre.

Mon ancien employeur est-il en droit ?

Par kang74

Bonjour

La première chose à faire est de contacter votre employeur pour le questionner sur vos papiers de fin de contrat .

Vous serez en absence injustifiée et donc cela aura nécessairement un impact sur les sommes à devoir .

Par melvyn7

Aucune réponse de celui-ci depuis 7 jours en plus de l'entreprise fermée =(

Par kang74

Réponse à quoi ? Vous l'avez appelé ?

Vous pouvez envoyer un recommandé avec accusé de réception le mettant en demeure de vous fournir les papiers de fin de contrat de vous payer, qu'à défaut de réponse sous 8 jours, vous serez dans l'obligation de faire valoir votre préjudice au Conseil des Prud'hommes + adresse de celui dont vous dépendez .

Le tout en copie à l'inspection du travail, que cela peut intéresser .

Si toujours rien, vous saisissez donc le CPH .